

VILLE DE
DOUVRES LA DELIVRANDE



POLICE MUNICIPALE
8 route de Caen
14440 Douvres la Délivrande
Tél. : 02 31 36 24 24

Objet : reprise des concessions expirées dans le cimetière communal, Rue de la Fossette.

Pièce-jointe : liste des concessions expirées.

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Maire de Douvres-la-Délivrande
- Archives du service (1ex),

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS VERBAL DE CONSTATATION

N°2021-10-70 du 18/10/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit octobre à neuf heures et quarante-trois minutes

Nous soussigné, Brigadier chef principal **CACHARD** Guy,

Agent de police judiciaire adjoint dûment agréé et assermenté, revêtu de notre uniforme et en résidence à DOUVRES LA DELIVRANDE

Vu les articles :

- L.2212-1, L 2223-14, L2223-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 21, 21-2°, 21-2, D15, 73 et 78-6 du Code de Procédure Pénale,
- L511-1 à L515-1 du Code Sécurité Intérieure,

Vu les instructions reçues, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, vendredi 15 Octobre 2021 à 15 heures, accompagné de Madame Annick ROGER, adjoint administratif principal, nous nous sommes rendu dans le cimetière communal situé Rue de la Fossette 14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE pour constater l'expiration des concessions dont la liste est jointe au présent procès-verbal. Sur chacune de ces concessions, à l'attention des familles, une affichette a été posée avec la mention " Concession expirée, prendre contact avec la mairie de Douvres".

CLÔTURE ET TRANSMISSIONS :

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire de DOUVRES LA DELIVRANDE.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à DOUVRES LA DELIVRANDE
Le 18/10/2021

L'agent de Police Judiciaire adjoint
G.CACHARD

Vu et transmis le 18/10/2021, par le chef de service

